AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1041
FR0000073793-FS0443

23 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mai 2017, la société Allianz SE (Koeniginstrasse 28, Munich, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 mai 2016, par l'intermédiaire des sociétés Allianz Vie et Allianz IARD qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société DEVOTEAM et détenir indirectement 416 861 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 5,002% du capital et 3,98% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Allianz IARD	416 781	5,002	416 781	3,98
Allianz Vie	80	ns	80	ns
Total Allianz SE	**416 861**	**5,002**	**416 861**	**3,98**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions DEVOTEAM sur le marché.

À cette occasion, la société Allianz IARD a déclaré avoir franchi en hausse le même seuil.

[1] Sur la base d'un capital composé de 8 332 407 actions représentant 10 479 303 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général